



**ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Nouvelle Aquitaine

Points principaux du CSE

CSE de novembre 2022 :

📍 Information de la direction :

❖ Plan sobriété énergétique : l'EFS est inscrit parmi les entreprises prioritaires, et donc non concerné par d'éventuelles coupures électriques. L'ARS a été informée pour que les différents sites EFS soient bien répertoriés comme sites prioritaires.

❖ Un courrier a été envoyé aux mairies sur l'importance du chauffage dans les salles.

Les élus CFDT précisent qu'en cas de coupure, pour des raisons de sécurité, les collectes doivent être annulées... la direction semble vouloir tout de même les maintenir...

📍 Plan d'action Préparation Bordeaux :

Déclaration des élus CFDT :

La CFDT s'interroge car les actions proposées en avril ne sont pas reprises dans le plan d'actions mis à consultation.

La CFDT ne comprend pas le choix de la Direction de ne pas reprendre ce plan d'actions proposé en avril.

La CFDT s'interroge sur ce qui a concrètement été mis en place à la suite des fiches RPS et de l'enquête réalisée par la Direction.

La CFDT regrette que les employés de prépa aient été informés le 5 octobre de la suppression de la partie managériale des deux chefs d'équipe, alors que ce changement datait de mai.

La CFDT dénonce le choix de la Direction avec, semble-t-il, un traitement de faveur pour les chefs d'équipe de ce service qui ont exprimé leur souhait de quitter l'activité et pour qui la Direction a notamment créé un poste qui n'existait pas encore il y a quelques semaines.

La CFDT tient à rappeler qu'à aucun moment lors des entretiens dans le cadre de l'enquête le personnel n'a formulé ce souhait.

La CFDT signale que d'autres personnels de l'EFS sont en souffrance sur leurs postes. Mais, pour ces derniers, la Direction leur a demandé de prendre leur mal en patience et de postuler sur les offres d'emplois publiées sur Talensoft.

La CFDT ne comprend pas où est l'équité de traitement dans

ces actions.

Pire, certains personnels en inaptitude à leur poste de travail peinent parfois à être reclassés.

La CFDT demande que la Direction mette les mêmes moyens pour les reclasser.

Pour toutes ces raisons, la CFDT votera défavorablement le plan d'actions du plateau de Préparation de Bordeaux. »

📍 Devenir du site de prélèvement de Dax :

Le centre hospitalier souhaite reprendre les locaux qui hébergeaient le site de prélèvement. Une étude géomatique (état des lieux du territoire) réalisée par l'EFS montre qu'il est important de maintenir une activité de prélèvement sur ce site. Le potentiel de dons de plasma est bien plus important sur Dax que sur Mont de Marsan. La direction commence à rechercher un local sur DAX.

📍 Organisation des astreintes biologistes :

Les biologistes ont proposé de fusionner les 2 pools d'astreinte de Gironde afin d'avoir au total 3 pools d'astreinte sur la région au lieu de 4. Cette nouvelle organisation occasionne moins d'absence et facilite la prise de repos. Il reste néanmoins des infractions au repos obligatoire des 9H, 6 non respects en octobre et novembre. Le départ de 2 biologistes (Agen et Dax) fragilise cette nouvelle organisation.

La direction attend le retour des préconisations du groupe de travail national.

📍 Utilisation des FAX en délivrance :

L'EFS NVAQ travaille avec l'opérateur Orange pour un serveur de Fax, solution alternative aux télécopieurs physiques, en attendant la solution définitive : prescription connectée et MS Santé.

📍 Points divers :

La CFDT a insisté auprès de la Direction pour maintenir un moment convivial en fin d'année sur l'ensemble des sites afin de renforcer la cohésion des équipes. Il est prévu comme les années précédentes une prise en charge d'un repas festif pour les salariés travaillant le 24 ou 31 décembre de nuit et le 25 décembre ou 1^{er} janvier en journée.

Points principaux du CSE Central

CSE Central de novembre 2022 :

📍 **Alerte économique :**

Les élus du CSEC ont voté une expertise suite aux réponses apportées par la direction sur l'alerte lancée par les élus CFDT

❖ **Motion votée en séance :**

Les élus du Comité Social et Economique Central de l'EFS ont pris connaissance des réponses apportées par la Direction aux questions posées par le comité social et économique dans le cadre du droit d'alerte (l'article L2312-63 du code du travail).

Or, les réponses apportées par la direction sont insuffisantes et, en tout état de cause, ne sont pas de nature à remettre en cause le caractère préoccupant des faits énoncés sur la situation économique de l'employeur.

En particulier :

- ♣ La baisse significative des cessions de PSL et notamment de CGR.
- ♣ Le non-respect des objectifs de production de plasma matière première.
- ♣ L'insuffisance structurelle de capacité d'autofinancement.
- ♣ La baisse conséquente de la trésorerie nécessitant une hausse du découvert autorisé de 20 M€.
- ♣ Les carences, vacances de postes et absentéisme qui ne permettent pas à l'établissement de recouvrer ses capacités opérationnelles.
- ♣ La multiplication des campagnes d'urgence (urgences vitales à 2 reprises ce qui est inédit).
- ♣ Le contexte d'inflation très importante qui impacte significativement les charges (Energie, DMU, matériels, frais de transport ...).
- ♣ Révision de la classification et des rémunérations associées suspendue.

❖ **En conséquence, les membres du Comité social et économique central décident :**

- ♣ de poursuivre la procédure de droit d'alerte économique qu'ils ont engagée le 20/10/2022, conformément à l'article L2312-63 du code du travail.
- ♣ de recourir à un expert-comptable pour assister le Comité social et économique central en vue de l'établissement de son rapport, en application de l'article L2312-64 du code du travail.
- ♣ de désigner, dans ce cadre, le cabinet d'expertise comptable SYNDEX.

❖ **Il est demandé au Cabinet Syndex de réaliser la mission suivante :**

1 - Liste des axes de mission :

- ♣ Analyse de l'activité historique et prospective, notamment de la baisse des cessions de CGR et de plasma, ainsi que des productions de PSL.
- ♣ Etude de leurs impacts sur le chiffre d'affaires et

la CAF de l'EFS (dont la stratégie tarifaire et les perspectives d'évolution).

- ♣ Analyse des impacts de l'inflation sur les résultats de l'EFS.
- ♣ Examen d'éventuels plans d'économies
- ♣ Etude du budget 2023 et des projections à moyen terme.
- ♣ Analyse du plan de trésorerie et des équilibres financiers de l'EFS.
- ♣ Suivi du plan d'investissement et des projets en cours et envisagés (notamment la révision de la classification et des rémunérations associées...).
- ♣ Lien avec les données sociales : notamment vacances de poste, absentéisme, turnover.
- ♣ Etude pour analyser et proposer les moyens nécessaires pour pouvoir réaliser nos objectifs (retrouver de l'attractivité, de la rétention, et ainsi diminuer le turn over...).

2 - Émission d'un avis sur :

- ♣ L'origine et l'ampleur des difficultés et les explications données par la Direction.
- ♣ L'opportunité de saisir les organes dirigeants.

Le CSEC demande que l'expert puisse avoir accès aux interlocuteurs pertinents afin d'établir le rapport dans le cadre du droit d'alerte.

📍 **Déploiement de l'INS :**

La mise en place de l'identité nationale de santé est une obligation réglementaire afin de fiabiliser les échanges d'informations relatives au patient. Il s'agit d'une identité numérique unique. Pour que le patient ait une INS, il faudra qu'il ait présenté à l'établissement de santé une pièce d'identité. Il s'agit donc d'une identité vérifiée qui fera foi. Le déploiement de l'INS se fera à partir de février à l'EFS. Il s'agira de récupérer sur Inlog l'identité vérifiée du patient via un onglet spécifique. Pour récupérer l'INS, une identification spécifique du demandeur est nécessaire. Un système de contrôle sécurisé (soit via un lecteur de carte soit via un QR code) va devoir être mis en place sur chaque PC où une identité patient peut être saisie.

📍 **Test de Concept de délivrance à distance :**

Le principe de délivrance à distance : un technicien de l'EFS, muni de la prescription, sélectionne un PSL stocké dans une enceinte située sur un autre site EFS. Ce PSL sera libéré par l'enceinte sur présentation d'un code d'identification du soignant et du patient. L'essai qui va débiter consiste à effectuer des tests sur 3 types d'enceintes différentes afin de déterminer si ces enceintes sont compatibles avec les bonnes pratiques de délivrance.

Si les tests sont concluants, l'EFS pourrait mettre en place ces enceintes sur les sites où l'EFS n'effectue que la délivrance (Niort et Angoulême en NVAQ), et de supprimer ainsi les astreintes de nuit.

Cfdt:

*Infos
pratiques*

Le saviez-vous ?

Intérimaires embauchés en CDI :

Lorsque l'embauche en CDI fait suite à une période d'intérim, l'employeur doit :

- ♦ Déduire de la période d'essai la durée des missions en intérim, dans la limite de 3 mois.
- ♦ Prendre en compte la durée des missions en intérim pour le calcul de l'ancienneté, dans la limite de 3 mois.

En fonction de la durée des missions, il est donc possible de ne pas avoir de période d'essai au moment de l'embauche.

Cela joue également sur la date d'évolution annuelle de la prime d'expérience et sur la prise en charge par l'employeur des 3 jours de carence en cas de maladie (cette prise en charge débute à partir d'un an d'ancienneté à l'EFS).

SITE INTERNET CFDT DE L'EFS

La CFDT vous propose son nouveau site internet :

cfdt-efs.fr

*Vous pouvez aussi
scanner
le QR code ci-contre*



Vous y trouverez les informations régionales et nationale CFDT, le résumé de nos accords et des liens vers les sites utiles aux salariés de l'EFS.

**Délégué Syndical Central
CFDT**

**Benoît
LEMERCIER
06 31 52 83 77**



**Délégués Syndicaux Régionaux
CFDT**

**Xavier
JACOB
06 71 57 98 34**

**Dominique
NOIRALT
06 60 48 91 51**



L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.



Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

MaFormation Cfdt: en 1 clic!

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE" Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE" Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



Partage de Toit

POUR VIE ENSEMBLE ET BIEN-ÊTRE

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT ! (www.CFDT.fr/bienvenue)

CFDT.FR

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !